Image not found or type unknown

Annualisation du temps de travail et maladie

Par **LEROY JEAN CHRISTOPHE**, le **02/11/2017** à **17:41**

Bonjour
Mon entreprise travaille dans le secteur de l'entretien des espaces verts. Nous sommes au 35h avec annualisation du temps de travail. Un calendrier des semaines à 35h et des semaines à 39h est écrit pour l'année. Les semaines hautes (avec 4h sup) permettent d'engranger 70h qui serviront à prendre des journées d'intempéries pendant l'hiver (par exemple 10 jrs).
Lorsque qu'un salarié est absent pour accident du travail ou arrêt maladie pendant les semaines hautes, mon entreprise leur retire les 4h de modulation. Or la jurisprudence dit que cela est une descrimitation à la maladie. Le salarié voit alors son compteur d heure de modulation passer en negatif et l'entreprise va lui demander un rattrapage de ces heures avant la fin de période de modulation. Or le salarié malade ne doit pas devoir des heures à son entreprise.
Ma directrice du personnel m'à présenté une de l'avocat de l'entreprise qui explique que cette jurisprudence (Arrêt 05-43962 de la cour de cassation (9 janvier 2007)) ne s'applique pas aux travailleurs agricoles. Est ce légal ????? Merci

Par **P.M.**, le **02/11/2017** à **18:43**

Bonjour,
Ce sujet fait double emploi inutilement avec celui-ci...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés